

M.Yves RAYMOND Secrétaire départemental Laval, le 1^{er} avril 2015

à Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale Inspection académique Cité administrative - BP 23851 53030 - LAVAL cedex 9

objet : convocations de diverses instances le 9 avril 2015

Madame la Directrice,

Il ne vous aura pas échappé que 4 organisations syndicales, 2 confédérations et 2 fédérations nationales, ont appelé le 17 février dernier à une grève interprofessionnelle de 24 heures le jeudi 9 avril prochain. Les organisations syndicales concernées vous ont d'ailleurs demandé par courrier, puis lors d'une audience le mouvement de cette journée.

Vous avez pourtant délibérément choisi de convoquer **3 réunions** d'instances au cours de cette journée : un CTSD à 9h, 1 CDAS à 14h et 1 CDEN à 17h.

Vous nous avez informés le 18 mars que le calendrier resserré de la carte scolaire et la difficulté à trouver une date compatible avec les agendas des différents participants vous empêchaient de déplacer un CDEN prévu de longue date. Nous ne partageons pas votre point de vue, le respect d'un dialogue social supposant une certaine réciprocité.

Mais ce 31 mars, vous avez pris l'initiative de réunir un CTSD le même jour et adressez à nos représentants une convocation au CDAS l'après-midi.

Vous avouerez, Madame la Directrice que si ce n'est pas de la provocation, cela y ressemble fort.

Jamais aucun de vos prédécesseurs n'a agi de la sorte.

Quelles qu'aient pu être les divergences entre les représentants des personnels et l'inspecteur d'académie du moment, le respect des instances consultatives et des organisations syndicales, a toujours prévalu sur les animosités résiduelles et les tentations de « règlements de compte ».

L'attitude observée aujourd'hui n'est pas digne de votre fonction et nous vous demandons de revenir sur ces convocations notamment :

- -en avançant le CTSD au mercredi 8, à un horaire qui peut tout à fait être compatible avec l'article 48 du décret 2011-184 du 15 février 2011,
- -et en repoussant le CDAS et le CDEN à une date ultérieure.

Comme l'ensemble des délégués du personnel du CHSCT D l'écrivaient à Monsieur le Recteur, dans la lettre du 19 mars dernier, il vous appartient, en tant que responsable des services de l'Education nationale de ce département, de veiller à ce que tout soit fait pour créer les conditions d'un dialogue social harmonieux, indispensable au bon fonctionnement des instances.

Force est de constater qu'à l'heure où nous vous adressons cette lettre, ces conditions sont loin d'être réunies et que votre refus d'un dialogue apaisé ne semble avoir d'égal que votre mépris pour les instances consultatives et les représentants des personnels qui y siègent.

Nous souhaitons pour notre part retrouver le chemin d'un dialogue plus serein, dans le respect de la place et des responsabilités de chacun, et espérons de votre part un geste d'ouverture.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Directrice, à mon attachement au service public d'éducation.

Yves Raymond

Copie:

- à Monsieur le Recteur
- à Monsieur le Préfet
- à Monsieur S. SIHR secrétaire National du SNUipp-FSU